



Demande de pré- inscription au sein du dispositif de Toute Petite Section (TPS)

Année scolaire 2027-2028

Votre enfant est né en 2025, il peut être accueilli en TPS.

En effet, l'Education Nationale, en partenariat avec la Ville de Donges, maintient une classe réservée aux enfants de 2 ans révolus avec un accueil possible jusqu'en janvier 2028, au sein de l'école Danielle Casanova (Centre-ville).

1 - Comment pré- inscrire votre enfant ?

Vous remplissez un formulaire de pré-inscription qui vous sera fourni par l'accueil de la Mairie de Donges et vous le retournez au service enfance jeunesse avant le 26 février 2027. Dès retour du dossier dûment renseigné et accompagné des pièces justificatives, le service Enfance-Jeunesse transmettra vos coordonnées à la directrice de l'école qui vous contactera pour un rendez-vous. Ce dernier ne fait pas office d'inscription définitive mais sera l'occasion d'échanger sur les spécificités du dispositif TPS.

Une commission, constituée de représentants de la Ville, du Service Enfance, Jeunesse et Petite Enfance et l'Espace Départemental des Solidarités, décidera de l'acceptation du dossier.

Une fois que votre demande sera acceptée, vous recevrez un courrier et ensuite vous devrez faire la démarche d'inscription auprès de la directrice de l'école.

L'ordre d'arrivée des dossiers n'est pas un critère de sélection.

Enfant à inscrire école de secteur :
(à compléter par l'administration)

Nom : Prénom :

Adresse :

.....
.....

Code postal :

Ville :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Sexe : ☐ féminin ☐ masculin

Personnes habitant avec l'enfant

Parent ou représentant-e 1 (Autorité parentale)

☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale

Nom : Prénom :

Courriel :@.....

Profession :

Tél portable personnel : Tél professionnel :

Numéro allocataire CAF : Quotient Familial :

Parent ou représentant-e 2 (Autorité parentale)

☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale

Nom : Prénom :

Courriel :@.....

Profession :

Tél portable personnel : Tél professionnel :

Situation familiale du ou des parents de l'enfant

☐ Marié(e) ☐ Vie maritale ou PACS ☐ Divorcé(e) ou séparé(e) ☐ Célibataire ☐ Veuf(ve)

Enfants habitant à la même adresse et déjà scolarisés en école maternelle ou élémentaire

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de scolarisation

Personnes à prévenir en cas d'urgence

Nom	Prénom	Téléphone	Ville de résidence	Liens

DEMANDES COMPLEMENTAIRES :

Votre enfant bénéficie-t-il d'un mode de garde ?

- ☐ Crèche
☐ Assistante-maternelle
☐ Famille
☐ Pas de mode de garde

Auriez-vous des besoins pour les accueils suivants ?

Restauration ☐ Oui ☐ Non

Périscolaire matin/soir ☐ Oui ☐ Non

Mercredis ☐ Oui ☐ Non

Pièces à joindre obligatoirement :

- Livret de famille (pages des parents et de l'enfant)
- Attestation de responsabilité civile
- Attestation de quotient familial CAF
- Feuille d'imposition N-2 si pas affilié à la CAF
- En cas de séparation des parents, jugement ou convention à l'amiable ou attestation signée de l'autre parent avec photocopie de sa carte d'identité
- Justificatif des vaccinations obligatoires (copie carnet de santé ou certificat médical)

Donges, le / /

Représentant légal 1

Signature

Représentant légal 2

Signature

Mentions légale Ville

*Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : **pré-inscription en TPS pour l'année scolaire 2027/2028.***

Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées.

*Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Donges et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée : **toute la scolarité de l'enfant.***

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter le service : enfance@ville-donges.fr ou par voie postale : Mairie – Place Armand Morvan – BP30 – 44480 DONGES. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.